

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2026 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 3) suivantes :

1. Ordonnance ORD2726-008 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 3) (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20).
2. Ordonnance ORD2726-009 permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 3) (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8).
3. Ordonnance ORD2726-010 permettant la consommation et la vente de nourriture et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 3) (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : [MHM\\_Greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_Greffe-consultation@montreal.ca)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 21<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2026.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**